

## LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS DES PARTICULIERS COLLECTÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED EN OFFICINE

### QU'EST-CE QUI EST COLLECTÉ ?

Seuls les Médicaments Non Utilisés des particuliers à usage humain, périmés ou non, entamés ou non, sont collectés dans le cadre du dispositif Cyclamed.

Les emballages en carton et les notices en papier sont à placer dans le bac de tri sélectif du domicile des particuliers.

### LE RÔLE DU PHARMACIEN D'OFFICINE

**Sensibiliser** et inciter les particuliers à rapporter leurs médicaments non utilisés en pharmacie, sans leurs emballages totalement vides, étuis en carton et notices en papier.



### POINTS CLÉS À RESPECTER POUR LA REPRISE DES CARTONS PAR LE GROSSISTE-RÉPARTITEUR



Fermez le sac plastique et le carton (nœud du sac bien visible)

Inscrivez le nom de votre officine sur le carton

**Mettez uniquement les médicaments non utilisés** retournés par les particuliers dans les cartons Cyclamed

**N'utilisez pas un carton percé, mouillé et/ou endommagé**



Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :  
Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : [association@cyclamed.org](mailto:association@cyclamed.org)

Plus d'infos sur : [www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)